PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 16 janvier 2023 à 19h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la ***Loi sur les Cités et Villes,*** sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary. Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

23-01-16-6129 **Il est proposé par monsieur Florent Ricard**
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité:

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 16 janvier 2023 à 19 h 05.

Adopté

Adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

23-01-16-6130 **Il est proposé par madame Andrea Geary**
Appuyé par monsieur Denis Saint-Cyr
Et résolu à l'unanimité:

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 16 janvier 2023 tel que présenté.

Adopté

ORDRE DU JOUR

A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;

B) Adoption de l'ordre du jour;

C) Annonces et dépôt des documents :

1. Rapport sur la situation financière au 31 décembre 2022;
2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en décembre 2022;
3. Rapport sur la situation financière investissement au 31 décembre 2022;
4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en décembre 2022;

D) Période d'information du maire;

•

F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022;

20. – CONTRATS & ENTENTES

20.1 Autorisation - Octroi de contrat à Shellex Groupe conseil – Mise à jour du plan d'ensemble du réseau d'égout;

20.2 Autorisation - Octroi de contrat à Shellex Groupe conseil – Offres de services professionnels – Assistance technique;

20.3 Autorisation - Octroi de contrat à Tetra Tech – Offres de services professionnels – Accompagnement débits et charges Maison Russet, - Année 2023;

20.4 Autorisation - Octroi de contrat à Englobe - Réception des matières organiques triées à la source en provenance d'Huntingdon;

20.5 Autorisation – Octroi et financement du contrat d'Avizo pour la caractérisation des rejets de Maison Russet;

20.6 Contrat de service d'ingénierie à la firme Tetra-Tech – Projet commercial rue F.-Cleyn;

20.7 Autorisation de signature – Entente avec CSX Transportation inc. pour une installation d'utilité publique;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

30.1 Autorisation - Demande de soutien financier – Service d'accompagnement bénévole et communautaire (S.A.B.E.C) ;

30.2 Autorisation - Achat de billets pour le «Vins et Fromages» du Club Optimiste de Huntingdon;

40 – RÉGLEMENTATION

40.1

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

50.1

60 –VARIA

60.1

70 – RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

70.1 Monsieur Denis St-Cyr:

70.2 Madame Andrea Geary:

70.3 Monsieur Dominic Tremblay:

70.4 Monsieur Florent Ricard:

70.5 Monsieur Maurice Brossoit:

70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 31 décembre 2022

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 31 décembre 2022 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 décembre 2022

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 31 décembre 2022 est déposée.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

_____

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière - Investissement au 31 décembre 2022

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 31 décembre 2022 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en décembre 2022

En vertu de l'article 477.2 de la ***Loi sur les Cités et Villes,*** la liste des dépenses d'investissements autorisées au 31 décembre 2022 est déposée.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, ***Johanne Hébert,*** trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

_____

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

Aucun sujet.

Période de questions du public

Mme Kim Lo : Elle s'informe à savoir s'il y a un centre d'hébergement de désigné en cas de sinistre.

Elle mentionne qu'il y a souvent des interruptions de courant dans le secteur ouest où elle habite et que la dernière panne a duré 36 heures.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du lundi 5 décembre 2022

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 décembre 2022;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

23-01-16-6131 **Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit**
Appuyé par Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 décembre 2022 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Octroi de contrat à Shellex Groupe conseil – Mise à jour du plan d'ensemble du réseau d'égout

Considérant que le ministère de l'Environnement exige des municipalités qui connaissent des débordements de réseau d'égout unitaire qu'elles produisent un plan à long terme visant à réduire ces débordements – Plan de réduction des débordements - et que pour ce faire une mise à jour du plan d'ensemble du réseau d'égout est requise;

Considérant que la ville veut mettre à jour les schémas d'écoulement des eaux usées afin de définir les nouveaux bassins versants du réseau d'égout;

Considérant l'offre de services professionnels no. 1-128-22-M présenté par la firme Shellex Groupe conseil au montant de 12 500 $, excluant les taxes applicables, pour les services suivants :

- Mise en plan de l'ancien plan d'égout incluant les anciens bassins versants ;
- Incorporer les nouveaux secteurs de la Ville et les modifications effectuées aux réseaux existants ;
- Émission d'un plan indiquant les différents réseaux de la municipalité ;
- Toutes autres assistances requises.

23-01-16-6132 **Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit**
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la firme Shellex Groupe conseil pour un montant de 12 500 $ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 13 123,44 $ soit financée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

Adopté

Octroi de contrat à Shellex Groupe conseil – Offres de services professionnels – Assistance technique

Considérant que la ville souhaite obtenir une assistance sporadique au niveau technique dans la gestion des infrastructures de voirie, d'aqueduc et d'égout de la ville;

Considérant l'offre de services professionnels no. 1-130-22-M présenté par la firme Shellex Groupe conseil pour des honoraires de type unitaire et des frais de déplacement, pour les services rendus.

23-01-16-6133 **Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr**
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la firme Shellex Groupe conseil pour des honoraires de type unitaire et des frais de déplacement.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02-320-00-411.

Adopté

Octroi de contrat à Tetra Tech – Offres de services professionnels – Accompagnement débits et charges Maison Russet, - Année 2023

Considérant que la ville souhaite poursuivre l'assistance technique dans l'analyse et le suivi des débits et charges acheminés par Maison Russet à la station d'épuration des eaux usées;

Considérant que l'offre de services professionnels no. 41097TTC présenté par la firme Tetra Tech propose un mandat calculé sur une base horaire;

Considérant que Tetra Tech estime qu'un budget de l'ordre de 10 000 $ avant les taxes est requis pour exécuter ce mandat.

23-01-16-6134 **Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit**
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la firme Tetra Tech pour un montant budgétaire maximum de 10 000 $ excluant les taxes applicables.

Que la dépense de 10 498,75 $ soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste budgétaire 02- 414-00-411.

Adopté

Octroi de contrat à Englobe - Réception des matières organiques triées à la source en provenance d'Huntingdon

Considérant l'offre de service**s** no. ENG23-016 présentée par Englobe Environnement inc. pour la réception des matières organiques triées à la source en provenance d'Huntingdon sur un site permettant d'en faire la valorisation;

Considérant que les matières organiques récupérées seront acheminées vers le centre régional de valorisation des matières organiques de GSI Environnement filiale de Englobe Corp. situé sur le Chemin des Sources à Lachute;

Considérant l'offre de services présentée par Englobe Environnement inc. pour les services suivants :

- Description/type/qualité des Matières (exemple résidus organiques triés à la source, collectés en vrac et ne contenant pas de sacs de plastique (compostables ou non) : Trappes à graisse, boues de curage
- Tarification pour la réception des Matières pour valorisation au site compostage de Lachute :
  85,00 $/tonne métrique, plus les taxes applicables;
- La quantité de Matières est estimée à environ 100 tonnes pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023;
- Les matières seront livrées au CRVB de Lachute du lundi au vendredi, entre 7 h 00 et 17 h 00, à l'exception des jours fériés.

23-01-16-6135 **Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux**
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser l'octroi du contrat à Englobe environnement inc. au montant de 85 $ / tonne métrique (tm) plus les taxes applicables pour environ 100 tonnes pour l'année 2023.

Que la dépense de 89.24 $/ tm soit financée à même le poste budgétaire 02-452-40-446 prévu à cet effet.

Adopté

Octroi et financement du contrat à Avizo Experts-Conseil inc – Offres de services de caractérisation des eaux usées

Considérant qu'un mandat a été octroyé à la firme Avizo afin d'effectuer la caractérisation des rejets des débits et des charges des eaux usées à l'émissaire de Maison Russet pendant 7 jours consécutifs, soit du 16 au 23 décembre 2022;

Considérant l'offre de services no. 5433 présenté par la firme Avizo Experts-Conseil inc. pour un montant de 16 848 $, plus les taxes applicables.

23-01-16-6136 **Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit**
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal entérine l'octroi du contrat à la firme Avizo Experts-Conseil inc. pour un montant maximum de 16 848 $ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 17 688,29 $ soit refacturée à Maison Russet.

Adopté

Contrat de service d'ingénierie à la firme Tetra-Tech – Projet commercial rue F.-Cleyn

Considérant que dans le cadre du projet du secteur commercial de la rue F.-Cleyn des travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sont requis afin de brancher les futurs bâtiments aux réseaux municipaux;

Considérant que la Ville désire, également, boucler la future conduite d'aqueduc avec celle existante au sud de la voie ferrée sur la rue F.-Cleyn ce qui nécessitera de passer sous la voie ferrée de CSX;

Considérant l'offre de services professionnels reçue de la firme Tétra-Tech pour la réalisation des plans et devis des infrastructures municipales, des documents de soumission et de la demande d'autorisation au MELCC (si requis) pour le projet.

23-01-16-6137 **Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr**
Appuyé par Monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat à la firme Tétra Tech d'un montant de 17 800 $ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 18 687,78 $ soit financée à même le surplus accumulé non affecté dans l'attente d'une répartition des coûts entre la Ville et les bénéficiaires.

Adopté

Autorisation de signature – Entente avec CSX Transportation inc. pour une installation d'utilité publique

Considérant que le projet de la parcelle 7- Place du Faubourg nécessite le prolongement de la conduite d'égout sanitaire de la rue Dalhousie afin de diriger les eaux usées du projet vers la station de pompage de la rue Poirier ;

Considérant que ledit projet nécessite le prolongement de la conduite d'égout pluviale de la rue Dalhousie afin de diriger les eaux pluviales du projet vers le bassin de rétention de la rue Dalhousie ;

Considérant que ces travaux nécessitent de passer sous la voie ferrée de CSX Transportation inc ;

Considérant qu'à cet effet, une entente relative à l'empiètement d'une installation d'utilité publique doit être intervenue entre la Ville et CSX Transportation inc.;

Considérant les frais de 4 500,00 $, en dollars U.S. plus TPS et TVQ relatifs à la l'exécution de l'entente ;

Considérant l'entente intervenue entre la compagnie 9408-5206 Québec Inc. représentée par messieurs Stéphane Lasselle et Éric Davignon à l'effet que l'entièreté des frais seront remboursés à la Ville de Huntingdon.

23-01-16-6138 **Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit**
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil autorise directrice générale, madame Johanne Hébert à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, ladite entente.

Que le conseil autorise le paiement de 5 173,88 $, en dollars U.S.,à CSX Transportation inc. et que la facture soit refacturée aux promoteurs du projet.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Demande de soutien financier – Service d'accompagnement bénévole et communautaire (S.A.B.E.C) – Année 2022

Le conseiller Denis St-Cyr, par sa situation d'administrateur de l'organisme SABEC, se retire de la séance à 19h36 pour toute la durée des délibérations et du vote relatifs à la présente question.

Considérant que la SABEC est un organisme à but non lucratif qui a pour mission le transport et l'accompagnement des citoyens de la MRC du Haut-Saint-Laurent requérant des soins médicaux;

Considérant que la majorité des traitements médicaux nécessaires à la population sont surtout disponibles dans la région de Montréal, ce qui occasionne des coûts de transport importants pour l'organisme et les usagers;

Considérant que les tarifs de la S.A.B.E.C. sont basés sur la distance à parcourir pour un "maximum" de 80.00 $ pour les voyages Huntingdon- Montréal ce qui peut représenter des frais de transport élevés pour les usagers recevant 25 à 30 traitements de radiothérapie ou de chimiothérapie;

Considérant que chaque année, la S.A.B.E.C. doit solliciter l'appui financier des municipalités, des entreprises, des organismes et des particuliers afin de pouvoir combler son manque à gagner et assurer le maintien de ce service essentiel;

Considérant que la population de Huntingdon a bénéficié d'environ 24% du nombre de transports effectués par l'organisme au cours de l'exercice 2022.

23-01-16-6139 **Il est proposé par madame Andrea Geary**
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'accorder une contribution financière au montant de 5 000 $ à l'organisme « Services d'accompagnement bénévole et communautaire (SABEC) » pour leur campagne de levée de fonds 2022.

Que la dépense du poste 02-370-12-970 de 5 000 $ soit financée à même les revenus additionnels perçus en droit de mutation immobilière.

Adopté

Le conseiller Denis St-Cyr reprend son siège à 19h40.

<u>Achat de billets pour le «Vins et Fromages» du Club Optimiste de Huntingdon</u>

Considérant que le Club Optimiste de Huntingdon tiendra une dégustation de Vins et Fromages le samedi 28 janvier 2023;

Considérant que lors de cette soirée le Club Optimiste versera une contribution de 2 500 $ à l'école Arthur-Pigeon pour aider les 25 étudiants qui participeront à un voyage dans l'Ouest canadien.

23-01-16-6140 **Il est proposé par monsieur Florent Ricard**
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat de huit (8) billets au coût de 80 $ chacun pour l'activité Vins et Fromages du Club Optimiste de Huntingdon.

Que la dépense de 640 $ soit financée à même le poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Aucun sujet.

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Aucun sujet.

60. VARIA

Aucun sujet.

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr : Ce soir, se tient une réunion de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent. Les Habitations des Tisserandes tiendra sa réunion le 24 janvier prochain.

Plusieurs citoyens lui ont fait part qu'ils étaient très satisfaits du déneigement des rues municipales.

Mme Andrea Geary: Cette semaine, elle participera à une rencontre du Marché Fermier pour planifier les Marchés d'été.
Les prochaines dates des Marchés d'hiver sont :

- 5 février 2023 : Sainte-Barbe
- 5 mars 2023 : Très-Saint-Sacrement
- 19 mars 2023 : Huntingdon
- 2 avril 2023 : Ormstown

M. Dominic Tremblay: La Corporation de développement économique de la Ville (CDEVH) tiendra sa prochaine réunion le 17 janvier 2023.

Le conseil d'administration de la CDEVH analysera les deux soumissions reçues pour la réalisation d'un mandat d'accompagnement d'un plan directeur pour la Ville de Huntingdon.

M. Florent Ricard : Des citoyens lui ont demandé s'il y aura une patinoire extérieure au parc Prince-Arthur.

M. Maurice Brossoit : Il félicite les employés de la voirie pour leur bon travail.

M. Rémi Robidoux : Il participera à une réunion de l'aréna mercredi prochain.

Il remercie les employés de l'administration, du département de la filtration et épuration ainsi que de la voirie pour leur bon travail.

M. André Brunette : La ville est en pleine expansion. Nous sommes à l'écoute des besoins des citoyens. De nombreux services sont donnés dans la ville. Huntingdon est le noyau du Haut-Saint-Laurent.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

23-01-16-6141 **Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay**
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 20 h 15.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, greffière